

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

Alain Refalo convoqué en conseil de discipline le 9 juillet !

- Archives - année 2009 / 2010 - réformes en cours dans l'EN - 2009-2010 -

Date de mise en ligne : jeudi 25 juin 2009

SNUipp-FSU 65

Pétition de soutien à signer en ligne

Réagissons massivement contre toute sanction disciplinaire.

Alors que depuis janvier notre collègue se voit retirer 2 jours de salaire par semaine, qu'il s'est vu refuser un avancement au grand choix, dans le même temps où il continue à faire l'intégralité de son service et à remplir au mieux ses missions au service de tous les élèves, l'IA s'acharne et veut désormais lui infliger une sanction disciplinaire. Nous avons pris les contacts unitaires et au plan national pour répondre le plus largement possible et pour s'opposer à cette décision inacceptable.

SNUipp-FSU 31 - SGEN-CFDT - SUD Education - CGT

Aucune sanction disciplinaire pour Alain Refalo

Alain Refalo est enseignant à l'école Jules Ferry de Colomiers.

Il a décidé, en accord avec les parents d'élèves, d'organiser l'aide personnalisée de sa classe en deux groupes privilégiant la coopération et l'entraide dans l'acquisition des connaissances alors que les textes demandent une sélection d'élèves en difficulté.

Pour l'administration, notre collègue n'applique pas règlementairement le dispositif d'aide personnalisée.

Pour ce motif, l'administration lui inflige un retrait de salaire de deux jours par semaine depuis le mois de janvier 2009 et a refusé la promotion au choix à laquelle il avait droit.

Mais ces sanctions financières totalement injustifiées et sans précédent ne suffisent pas à l'administration !

L'Inspecteur d'académie menace aujourd'hui Alain Refalo d'une sanction disciplinaire en le convoquant devant le conseil de discipline le 9 juillet.

Nous dénonçons cet acharnement que rien ne justifie.

Nous exigeons qu'aucune sanction disciplinaire ne soit prise contre notre collègue Alain Refalo ainsi que l'arrêt des retraits de salaire.

signature en ligne : <http://31.snuipp.fr/spip.php ?article237>